

Continuité de la prise en charge par les produits de santé : le point de vue du pharmacien d'officine

F. Guigneault (Pharmacien d'officine)

Pharmacie des 3 rivières Tours

Conciliation médicamenteuse

- Accueil positif de la profession
- Garder un lien avec un patient hospitalisé
- Seul professionnel à conserver les ordonnances **numérisées** (3ans)

- 1er professionnel de santé rencontré après hospitalisation

- Fidélité > 90% des chroniques à leur officine
⇒ renforcer la **confiance** et fidélisation ++

- Intégration au parcours de soin :
 - Motif d'hospitalisation
 - Envoi des ordonnances (Ville ⇌ Hôpital)
 - Bilan de sortie
- Remise à niveau (stopp/start des personnes âgées, switch anti-HTA selon recommandations actuelles...)
- Revalorisation de l'acte de dispensation : prescription dispensée selon **un contexte** clinico-biologique connu
- Difficulté d'expliquer un switch et ou un arrêt de traitement chez un patient sans contexte clinico-biologique

Exemple : ↕ Metformine

Diabète non contrôlé ?

IR ?

Mauvaise tolérance ?

La conciliation oui !!! Mais peu faire mieux...

- Intégration du pharmacien
- Préparation ordonnance à l'avance
- S'informer à l'avance
- Anticiper les commandes de médicaments
- Compte-rendu d'hospitalisation
- Fax !!! (lenteur, impressions multiples, ligne plus ou moins sécurisée)
- Redondance des envois
- Envoi d'ordonnances au service prescripteur ?!?!?
- Pharmacie = disque dur du CHRU ?
- Retour du CHRU inexistant...

Conclusion

- Principe intéressant pour les soignants et les patients
- La méthode reste à améliorer
- Messagerie sécurisée
- Informatisation des services
- Conserver les ordonnances émanant des services dans le service
- Les pharmaciens d'officine resteront mobilisés et motivés pour toute démarche allant en ce sens

Nouvelles missions

- 2009 : renouvellement périodiques des traitements chroniques,...
- 2012 : entretien AVK
- 2014 : entretien asthmatique
- 2018 : **bilan de médication**

Bilan de médication

- Eligibilité : > 65 ans ALD ou > 75 ans ayant au moins 5 médicaments à prendre au long cours
- Objectifs :
 - réduire risque de iatrogénie
 - Améliorer l'adhésion du patient
 - Optimiser l'impact clinique et médico-économique des prescriptions médicamenteuses

- Polymédication mais également...
- **Sortie d'hospitalisation**
 - communiquer auprès du patient
- Nouveau diagnostic avec nouveaux médicaments
- MMTE
- Passage irréguliers, refus de traitements...

Pharmacien :

- Mieux appréhender les connaissances et le comportement des patients vis-à-vis de leur traitement
- Identifier les axes d'amélioration possibles pour favoriser l'observance et l'adhésion au traitement
- améliorer la qualité de la dispensation



Consentement
éclairé



protocole
d'accord

Patient :

- Devenir acteur de sa prise en charge
- Améliorer le bon usage du médicament
- Disposer d'un temps d'écoute dédié

Médecin :

- Disposer d'une synthèse claire et argumentée du ressenti du patient vis-à-vis de son traitement, des difficultés rencontrées et des optimisations possibles du traitement médicamenteux émanant d'un professionnel de santé formé

Pharmacien d'officine :

- Formalisation de la démarche en amont via un protocole d'accord
- Propose l'entretien aux patients définis avec le médecin / remise du consentement
- Appel au médecin traitant pour obtenir les données médicales
- Réalise le bilan de médication à l'aide du formulaire SFPC

- Effectue l'analyse pharmaceutique

- Délivre des conseils de bon usage
- Rédige et transmet une synthèse des propositions au médecin traitant

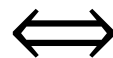
- Dispense la nouvelle ordonnance



Protocole d'accord
Éligibilité des patients



Recueil des données médicales



synthèse

Médecin :

- Formalisation de la démarche en amont via un protocole d'accord

- Informe le pharmacien sur les comorbidités et les antécédents médico-chirurgicaux

- Prend connaissance de la synthèse à l'issue du bilan de médication
- Échange avec pharmacien et patient
- Juge de l'opportunité d'adapter l'ordonnance

Renforcer le pharmacien dans le rôle qui est le sien...

- Professionnel de santé le plus habilité pour la conciliation médicamenteuse et le bilan de médication
- Pharmacien = expert du médicament
- Expertise reconnue par patient et autres soignants
- Avenir de la profession +++